

12 juillet 2016

Contacts Presse

Pascal Hébert

Conseil départemental
Tél : 02 33 81 60 00
Poste 1255
Tél : 06 43 40 29 94
hebert.pascal@orne.fr

Véronique IHIDOPE

Conseil départemental
Tél : 02 33 81 60 00
Poste 1205
Tél : 02 33 81 60 05
lhidope.veronique@orne.fr

Téléphonie mobile à Radon

Radon, commune d'expérimentation du programme « zone blanche –centre bourg » menée par le Conseil Départemental de l'Orne.

Ce 12 juillet inauguration des installations expérimentales pour une meilleure couverture en téléphonie mobile.

Alain Lambert, président du Conseil départemental de l'Orne a inauguré à Radon, les premières installations expérimentales dans l'Orne pour une meilleure couverture en téléphonie mobile. Ces solutions de proximité visent améliorer la couverture et la qualité de service mobile.

Cette politique relève de la responsabilité de l'Etat, mais le Conseil Départemental est très attaché à ce qu'aucun territoire ne soit laissé de côté en couverture mobile, comme c'est le cas actuellement. C'est la raison de cette expérimentation avant son extension à d'autres centres-bourgs si elle s'avère un succès.

Ouvrir son application favorite, envoyer un SMS, passer un coup de fil sont des actions simples, naturelles, faciles lorsque 4 barres vertes s'affichent fièrement sur l'écran des téléphones mobiles et des tablettes.

Cependant, Il suffit parfois de pousser la porte d'un commerce ou d'un établissement accueillant du public pour être coupés du monde.

Les installations expérimentales présentées à Radon, ce jour, viennent compléter le réseau et les infrastructures existantes afin d'optimiser les conditions de réception et d'échanges de données en téléphonie mobile. De fait, elles participent à l'accessibilité et donc à l'attractivité de notre département.

Ce **projet** est initié par le **Conseil départemental de l'Orne**, qui se positionne en **Institution de proximité**, engagée depuis longtemps dans une démarche de mise en connexion numérique et téléphonique du territoire.

Qu'apportent concrètement ces installations ?

Ces installations sont particulièrement bien adaptées pour les lieux qui accueillent du public (commerces, mairie...). Le dispositif relève, en effet, d'un mode ouvert : il n'est pas nécessaire de pré-renseigner les numéros des mobiles autorisés.



Le rayon de couverture est d'environ 18 mètres et la zone couverte, moins de 1.000m². (Valeurs indicative et fonction des caractéristiques de propagation du signal dans les locaux du site.)

La condition nécessaire pour bénéficier de cette technologie est d'être équipé d'un mobile 3G/ 3G+.

Si cette expérimentation est un succès, un Programme « Zones blanches – centres bourgs » sera proposé aux communes de l'Orne dont les bourgs sont mal desservis en téléphonie mobile. L'Agence Ingénierie61, bras armé du Conseil Départemental, sera probablement chargé de la mise en œuvre.